

ARRETE N° 2025-116

Portant modification de la composition du comité social territorial du Centre de gestion de la Savoie

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie n° 10-2022 du 6 avril 2022 portant fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial et décision de recueillir l'avis des représentants des collectivités,

Vu l'arrêté n° 2025-49 du 31 mars 2025 portant modification de la composition du comité social territorial du Centre de gestion de la Savoie,

Considérant la démission de Madame Angéline CARDIN, représentante du personnel titulaire,

Considérant la désignation de Madame Madeleine ESPOSITO-PAPA en qualité de représentante du personnel titulaire,

Considérant que Madame Lolita PIVIER est la candidate suivante non élue figurant sur la liste déposée par le syndicat CGT,

ARRETE

Article 1 :

La composition du comité social territorial du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie est désormais fixée comme suit :

Représentants des collectivités et des établissements publics :

Titulaires :

M. Jean-Michel AUGEM
Adjoint au Maire, Commune d'Epierre

M. Jean-Paul BUET
Maire de Montgilbert

M. Georges CAGNIN
Maire de Champagneux

M. Yannick LOGEROT
Maire de Chamousset

M. Jean-Claude PARAVY
Maire de Saint-Genix-les-Villages

M. Jean-Pierre ANDRÉ
Maire de la Bâthie

Suppléants :

M. Robert AGUETTAZ
Maire de Viviers du Lac

Mme Danièle BEAUX-SPEYSER
Adjointe au Maire, Commune de Drumettaz-Clarafond

M. Jean François CLARAZ
Maire de La Table

M. Jean-François DUC
Maire de La Trinité

Mme Colette PIGNIER
Adjointe au Maire, Commune de Grésy-sur-Aix

M. Jean-Claude RAFFIN
Maire de Modane

M. Jean-Maurice VENTURINI
Maire de Montagnole

M. Christian RAUCAZ
Maire de Verrens Arvens

Envoyé en préfecture le 29/07/2025
Reçu en préfecture le 29/07/2025
Publié le 30/07/2025
ID : 073-287312011-20250721-AR_2025_116-AR



Représentants du personnel :

Titulaires :

Mme Séverine MASSON - FO

Mme Diane DESNUS - FO

M. Etienne FREZAT - CGT

Mme Madeleine ESPOSITO-PAPA - CGT

Mme Delphine ECHTIOUI - CFDT

Mme Virginie BOEHM - CFDT

M. Laurent CADARS - SNDGCT

Suppléants :

Mme Anne-Laure BAILLET - FO

Mme Anne URAN - FO

M. Gilles DAGAND - CGT

Mme Lolita PIVIER - CGT

M. Michel DEVILLE-CAVELLIN - CFDT

M. Philippe CARRIER - CFDT

M. Laurent MARLOT - SNDGCT

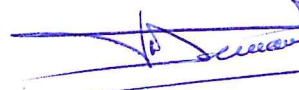
Article 2 :

Le Directeur du Centre de gestion de la Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérécourse citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Porte de Savoie, le 21 juillet 2025

Le Président,


François DUNAND



Publié par affichage électronique
sur le site internet du Centre de gestion de la
fonction publique territoriale de la Savoie
(www.cdg73.fr), le :